



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Bureau Communautaire
Mercredi 21 octobre 2015
Au siège de la CCAVM

Le 21 octobre 2015, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la CCAVM sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

12 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Gérard LACOMBE, Jean-Louis MICHELIN, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Noëlle RAUSCENT, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT (arrivée à l'O.J n° 4) et Joël TISSIER.

1 Conseillère Communautaire excusée avant donné un pouvoir de vote : Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE.

1 Conseiller Communautaire présent ayant un pouvoir de vote : Bernard RAGAGE.

2 Conseillers Communautaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Jean-Michel BEAUGER et Philippe LENOIR.

1 Conseiller Communautaire absent : Christian GUYOT.

Date de la convocation	14 octobre 2015
Conseillers Communautaires en fonction	16
Conseillers Communautaires présents	12
Conseillers Communautaires ayant pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Gérard DELORME.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Bureaux Communautaires sont des séances publiques mais que le public n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU VENDREDI 12 JUIN 2015

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

Marché de signalisation routière horizontale et verticale - Procédure adaptée : afin de répondre aux besoins intercommunaux et communaux (*convention de maîtrise d'ouvrage déléguée*) en matière de signalisation routière horizontale et verticale, le Président rappelle qu'un marché à bons de commande pluriannuel avait été lancé en 2014 pour les années 2014 et 2015. Celui-ci étant arrivé à son terme, il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à lancer une procédure adaptée, à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base de l'avis rendu par la Commission d'appel d'offres et, le cas échéant, à signer le marché avec l'entreprise retenue. Le Président précise que ce marché serait lancé dans la limite de 120 000,00 euros HT pour 4 ans (tranche ferme : 2 ans et tranche conditionnelle : 2 fois 1 an) et contractualisé par un acte d'engagement annuel (minimum : 5 000,00 euros HT et maximum : 30 000,00 euros HT).

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à lancer une procédure adaptée telle qu'elle est présentée, à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base de l'avis rendu par la Commission d'appel d'offres et à signer le marché avec l'entreprise retenue.

O.J N° 3 : ENVIRONNEMENT

Convention OCAD3E : le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer une nouvelle convention avec OCAD3E (Organisme Coordonnateur Agréé) au titre de la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) pour la période 2015-2020 telle qu'elle est présentée en cours de séance. Il

explique que la collecte et le traitement des DEEE se réalisent à titre gracieux avec une valorisation annuelle d'environ 12 000,00 euros.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention avec OCAD3E (Organisme Coordonnateur Agréé) au titre de la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) pour la période 2015-2020 telle qu'elle est présentée.

O.J N° 4 : FINANCES

Décision modificative n° 2015-3 du budget principal : le Président propose au Bureau Communautaire d'approuver la décision modificative n° 2015-3 du budget principal telle qu'elle est présentée ci-dessous afin d'inscrire les crédits nécessaires aux opérations suivantes :

- ✓ Acquisition, pose et branchement de trois bornes interactives (AVALLON, QUARRÉ LES TOMBES et VÉZELAY),
- ✓ Régularisation de la cotisation des communes à verser au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan,

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
6281- Concours divers	5 536,30		
6574 - Subventions	-5 494,50		
22 - Dépenses imprévues	-41.80		
Total	0,00	Total	0,00

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
2188 - Autres immobilisations corporelles	27 000,00	10222 -FCTVA	4 255,00
		1311- Subvention Etat	8 061,00
		1312- Subvention Région	8 411,00
020 - dépenses imprévues	-6 273,00		
Total	20 727,00	Total	20 727,00

Les membres du Bureau Communautaire souhaitent une harmonisation, communale ou intercommunale, au niveau du paiement de la cotisation des communes membres du Parc Naturel Régional du Morvan.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n° 2015-3 du budget principal telle qu'elle est présentée.

Compte tenu de la décision favorable pour l'acquisition des trois bornes interactives, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer la convention de mandat à titre gracieux avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Avallonnais afin de fixer les modalités de remboursement de cette acquisition.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer la convention de mandat à titre gracieux avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Avallonnais telle qu'elle est présentée.

O.J N° 5 : POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION

- ✓ **Proposition de modifications des délégations au Président et au Bureau Communautaire :** après quelques échanges sur divers points suite à l'intervention de Monsieur Nicolas ROBERT, les modifications des délégations au Président et au Bureau Communautaire proposées par le Président sont toutes validées à l'exception de la rubrique « marchés publics » où l'autorisation donnée au Président pour les marchés publics de gré à gré reste fixée à « - 15 000,00 euros HT » dans la limite des crédits inscrits au budget.
- ✓ **Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :** les élus s'interrogent sur l'opportunité de délibérer dès maintenant sur l'hypothèse de regroupement des syndicats de rivières dès lors que cette thématique deviendra compétence intercommunale au 1^{er} janvier 2018 et sur la proposition de création de 9 entités issues du regroupement des structures de gestion d'alimentation en eau potable dont la compétence communautaire obligatoire est fixée au 1^{er} janvier 2020.
Monsieur Didier IDES souhaite avoir la confirmation que le regroupement des structures de gestion d'alimentation en eau potable dès le 1^{er} janvier 2017 permettrait de percevoir une DGF bonifiée.
Le Président explique qu'il fera délibérer et voter la révision du Schéma, par le Conseil Communautaire, thématique par thématique.
- ✓ **Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (instauration d'une commission consultative avec les EPCI) :** le Président explique que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique promulguée le 18 août 2015 introduit dans son article 198, la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de

la distribution publique d'électricité et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Monsieur Didier IDES se déclare volontaire pour représenter la CCAVM au sein de la commission consultative (aucune objection n'est formulée à cette proposition). Il explique que le Syndicat apporte une aide de 2 700,00 euros aux collectivités dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule électrique.

Le Président indique que cette élection à la commission mixte aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

- ✓ **Transfert des crèches communales de la ville d'AVALLON** : Monsieur Nicolas ROBERT présente un état d'avancement du transfert des crèches communales de la ville d'AVALLON en rappelant que la compétence communautaire s'exercera au 1^{er} janvier 2016. Il est prévu que les différentes conventions inhérentes à ce transfert, à conclure avec la ville d'AVALLON, seront présentées lors d'une prochaine réunion de travail du Bureau Communautaire.
- ✓ **Travaux de la crèche de CUSSY LES FORGES** : Monsieur Nicolas ROBERT explique que les travaux de la crèche de CUSSY LES FORGES avancent conformément au calendrier prévu et que la fin du chantier reste programmée en juillet 2016.
- ✓ **Opération Grand Site du Vézélien (gouvernance et animation)** : le Président présente l'état d'avancement de cette opération depuis la présentation qui avait été faite le 18 mai dernier lors du Conseil Communautaire à CHÂTEL-CENSOIR et le calendrier prévisionnel pour arriver à la validation du programme d'actions, par le Conseil Communautaire, prévue en avril 2016. A la question de Monsieur Didier IDES, il est précisé que l'arrêté de nomination de Fabrice PENASSE, en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} août 2015, proroge son contrat à durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2016. Les élus s'interrogent, voire s'inquiètent, sur le manque d'implication et de motivation de certaines communes du périmètre de l'OGS et de la lenteur constatée pour élaborer le programme d'actions. Le Président indique que le cabinet, en charge de l'élaboration du programme d'actions, mènera sa mission jusqu'à son terme, au-delà du délai imparti et sans avenant financier supplémentaire.
- ✓ **Remplacement de Charly VIARD, départ de Morgane AUGÉ, réorganisation des services** : le Président explique que Morgane AUGÉ ne sera pas remplacée et qu'il proposera la création d'un poste de Directeur Général des Services lors du prochain Conseil Communautaire. Il indique qu'il présentera ultérieurement une nouvelle organisation des services.
- ✓ **Mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire** : compte tenu des besoins croissants de véhicules de service, le Président propose d'avoir recours à une mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire grâce au sponsoring publicitaire proposé par la société « FRANCE INFOCOM ». Cette proposition ne reçoit aucune objection défavorable, Monsieur Didier IDES insistant toutefois sur le fait qu'il faut inciter le prestataire retenu d'avoir recours à des véhicules électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.